

Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Résolution sur la valorisation de la formation des formateurs en alphabétisation,

adoptée en séance plénière du 4 avril 2019

L'écrit est un élément central du développement personnel comme de l'insertion sociale et professionnelle. La non-maitrise de la langue écrite complique singulièrement l'accès aux savoirs, à l'information, à la défense de ses droits, aux messages du quotidien. La lutte contre l'illettrisme est donc un enjeu citoyen majeur et l'alphabétisation fait d'ailleurs partie des priorités de tous les gouvernements de la FWB depuis 2001.

Cependant, comme le souligne encore le dernier État des lieux de l'alphabétisation¹, il est impossible d'apprécier précisément les besoins en alphabétisation en CFW, en l'absence d'enquête systématique. La Belgique francophone² ne participe pas à l'enquête internationale PIAAC³ mesurant les compétences des adultes, notamment en littératie ; un projet alternatif a bien été déposé par l'IWEPS en 2011, mais rapidement abandonné par manque de financement.

En conséquence l'estimation des besoins reste assez empirique ; selon une enquête de 2016⁴, en FWB 550.000 personnes n'auraient pas dépassé le niveau de l'enseignement primaire, dont 180.000 restant sans diplôme. Sur le plan qualitatif, en l'absence d'un référentiel commun, il est difficile d'étudier le niveau de compétence des adultes pris en charge par les différents opérateurs de formation et, en conséquence, d'analyser leurs besoins et leurs progrès.

En 2017, le Comité de pilotage a demandé au Centre de recherches SPIRAL (ULiège) de prolonger les conclusions du GIRSEF de 2012.

L'étude du SPIRAL conclut à la nécessité de renforcer la cohérence et la professionnalisation du secteur de l'alphabétisation et propose notamment les pistes suivantes :

¹ *État des lieux de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles, 8^{ème} exercice, données 2014-2015-2016, Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, Janvier 2019.*

² A la différence de la Flandre.

³ **Programme for the International Assessment of Adult Competencies.**

⁴ Source : SPF Économie/Direction Générale Statistique – *Enquête sur les Forces de Travail, 2016, calcul IWEPS.*

- **travailler à la co-construction de balises partagées et d'un langage commun** qui passe par la clarification du public-cible, des différents niveaux de maîtrise des savoirs de base et des finalités recherchées par les apprenants ;
- **ajuster les dispositifs réglementaires** pour permettre davantage de reconnaissance du secteur ;
- **mettre en place une formation commune pour les formateurs** (initiale et continuée) qui permettrait non pas de cadrer les pratiques, mais plutôt de développer et de partager des références communes, de lier la parole des acteurs.⁵

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique fait siennes ces recommandations et souhaite qu'elles figurent dans la prochaine Déclaration de politique communautaire et soient mises en application dès le début de la nouvelle législature.

Enfin il souhaite que le Gouvernement de la FWB, en coopération avec les autres niveaux de pouvoir concernés, renforce les actions d'alphabétisation et de FLE dans le milieu carcéral où l'offre de formation reste bien en deçà des besoins⁶.

⁵ VANMEERBEEK Perrine, FALLON Catherine, *Élaboration d'un référentiel, d'outils et d'indicateurs d'évaluation en alphabétisation des adultes, Rapport final de recherche, SPIRAL (ULiège), Janvier 2018, p. 255.*

⁶ Selon une étude de l'ADEPPI (Ateliers d'Éducation pour personnes Incarcérées), « *la plupart des détenus n'ont pas de diplôme ou disposent seulement d'une formation de base. 30% seraient analphabètes (contre 10% dans la population belge)* ».